

Sommaire

- Page 2 :** Nouvelles des MMA.
Fonds Social de l'AAAMMA.
- Page 3 :** Hommage à Marcel DEBORD.
Taxe sur les contrats P.J.
Copropriétaires = Adresses utiles.
Autoroute.
- Page 4 :** Prélèvement à la source.
- Page 5 :** Congrès AAAMMA 2016.
- Page 6 :** Loi ALUR.
- Page 7 :** La dette.
- Page 8 :** Soyez vigilants...
Vie des régions.
Weblog.
- Page 9 :** C.A. du 20/10/2015.
- Page 10 :** Complémentaire santé.
- Page 11, 12, 13, 14 :** Dépliant AAAMMA
- Page 15 :** Le nouveau C.A.
- Page 16 :** A qui vous adresser ?
- Page 17 :** Nul n'est censé ignorer la loi.
- Page 18 :** Les dépenses des retraites.
- Page 19, 20, 21, 22, 23 :** AGAR AZUR.
- Page 24:** Les dessous de l'histoire.
Les nouveaux adhérents.
Les décès.

CONGRÈS 2016

7-8-9 juin

EPERNAY

EDITO

MEILLEURS VŒUX

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter une très bonne année 2016.

Pour chacune et chacun d'entre vous, vos familles, vos proches et amis, j'espère que santé et bonheur seront au rendez-vous.

J'ai une pensée particulière pour ceux d'entre nous qui ont perdu un parent proche ou qui luttent contre la maladie. Je leur adresse mes vœux de courage et d'amitié.

2015 a été pour les animateurs de l'AAAMMA une année bien remplie.

Une année de convivialité notamment avec les trois journées touristiques du congrès de La Rochelle, très appréciées par la centaine de participants.



Une année de déception, l'objectif de vous proposer une seconde rencontre n'a pas été rempli. En effet faute d'atteindre le nombre minimum de participants, (27 inscrits au lieu des 40 demandés par l'organisateur) le week-end à Paris en novembre a été annulé.

Une année de formalités utiles avec la réécriture et l'adoption en assemblée générale de nouveaux statuts.

Une année de renouvellement du bureau et d'une plus large répartition des tâches entre les membres du conseil d'administration. Vous découvrirez ces changements dans les pages suivantes, mais d'ores et déjà les nouveautés dans la présentation du bulletin ne vous ont pas échappé.

Enfin une année de soutien aux actions de l'UNAAGAR, en particulier envers CAVAMAC et PRAGA. Si les instances de gouvernance de notre caisse de retraite entendent peu nos représentants, celles de notre association de prévoyance ont pris en considération nos demandes dans l'évolution des cotisations complémentaire santé.

L'année 2016 verra la continuité des activités de notre amicale toutes orientées sur l'idée simple de nous aider à profiter pleinement de la tranche de vie qui est la nôtre aujourd'hui et que l'on appelle troisième âge.

Souvenons-nous de ce qu'écrivait Mauriac :

« C'est merveilleux la vieillesse, quel dommage que ça finisse si mal ! ».

Cinquante ans plus tard, la formule est toujours aussi vraie.

Très bonne année 2016 à tous !

Pierre EPINEUSE

NOUVELLES DES MMA : Les défis sont importants, les agents bougent.....



« Le moment est décisif pour MMA de se déplacer progressivement sur des marchés assurant sa pérennité. Des signes sont encourageants. Le dernier exercice s'est avéré satisfaisant et le bilan Pros et entreprises est à la hauteur de nos ambitions. Avec 9,9 % de part de marché, MMA se place en troisième position derrière AXA et Allianz. Sur le marché des Particuliers, il nous faut construire un modèle solide et différenciant, inventer une « nouvelle expérience client » et intégrer la révolution du digital. »

Extrait de l'éditorial de
Hervé FRAPSAUCE, Directeur Général MMA, dans le numéro de juin 2015 du magazine « atout(s) MMA ».



« Le saviez-vous ? La Convention COVEA du 17 septembre dernier, (organisée par MMA) est une demande du SAGAMM, il s'agit d'une première, nous souhaitons en effet que vous soit présentée la stratégie du groupe COVEA et que soit éclairé par ses responsables le rôle dévolu à MMA dans ce contexte.

La Convention a répondu à nos attentes en mettant en lumière la stratégie de distribution de MMA que l'on peut résumer à :

> être solides sur le Particulier,
> être conquérants sur le Pro et l'Entreprise pour en faire dès demain le marché clef à valeur ajoutée du réseau MMA.

Certes, ces partis-pris de travail et leurs mesures d'accompagnement nous ont été largement expliqués et commentés, mais il est clair que le SAGAMM sera plus que jamais vigilant quant à leur bonne mise en œuvre. Nous n'oublierons pas également de rappeler ici que **la Compagnie a répondu aux demandes faites par votre Comité Directeur afin que nous tous, Agents Généraux, ayons les ressources suffisantes et adaptées pour atteindre notre objectif cette année et engager 2016 de façon dynamique. La Compagnie a suivi nos requêtes.**

Les résultats qui vous ont été présentés par la nouvelle Direction Commerciale et la Direction des Entreprises sont ceux que nous souhaitons pour faire face aux difficultés que rencontrent nombre d'entre nous dans le contexte commercial difficile de cette année »

« SE RENCONTRER, C'EST IMPORTANT !

Votre Comité Directeur a le souhait de vous rencontrer pour répondre à toutes vos questions. Se rencontrer, c'est aussi bien entendu, échanger des points de vue, partager des réflexions sur notre métier et ses évolutions.

C'est pourquoi, nous n'oublierons pas d'aborder le sujet de l'Agent de Demain, nous n'oublierons pas également le marché du Particulier comme celui du Pro et de l'Entreprise.

TOUR DE FRANCE DES RÉGIONS SAGAMM DU 16 AU 20 NOVEMBRE

Pour échanger, partager et entreprendre ensemble ! »

Extraits des messages de Jean François BIANCHI et du comité Directeur du SAGAMM, dans les flash infos des 30 septembre et 23 octobre 2015.

FONDS SOCIAL DE L'AAAMMA

L'amicale a pour objet de maintenir et de développer entre ses adhérents une convivialité et une solidarité active par tout moyen approprié, notamment : Soutien moral et matériel si nécessaire...(Article 2 des statuts)

Le "Fonds social" concrétise le soutien matériel de l'amicale.

Si vous êtes en difficulté suite à un grave problème de santé qui engendre des frais importants, non pris en compte par les régimes d'assurances santé ou qui vous en laisse une grande partie à charge. Vous pouvez obtenir, sous condition de ressources, une aide exceptionnelle de votre amicale.

EXEMPLE D'AIDES :

- ▶ Reste à charge important sur des soins de santé.
- ▶ Acquisition des équipements spécifiques nécessaires aux personnes handicapées ou invalides.
- ▶ Frais de déplacements occasionnés par une hospitalisation.
- ▶ Autres dépenses liées aux soins de santé.
- ▶ Reste à charge sur des frais d'obsèques.

L'aide n'a pas de caractère automatique. Pour obtenir une allocation l'adhérent concerné, ou son ayant droit, doit remplir le dossier qui lui sera transmis à sa demande, par son délégué de région ou la commission sociale.

La commission examinera avec discrétion et bienveillance votre situation et se mobilisera pour vous apporter une participation financière.

Jean-Marie MARTIN

Responsable de la commission sociale.

HOMMAGE

Le 28 juin 2015, notre ami **Marcel DEBORD CHOMBEAU**, membre du conseil d'administration de notre union nationale et du conseil de l'AAAMMA pendant plusieurs années, et jusqu'à notre dernière assemblée générale du mois de mai dernier, a succombé à une crise cardiaque après d'autres ennuis de santé qui nous avaient privé de sa présence parmi nous depuis de nombreux mois.

Personnalité qui ne se laissait pas indifférent, homme érudit, Marcel était connu des agents MMA et au delà, par ses engagements professionnels, ses interventions et ses écrits. Il avait une mémoire exceptionnelle des événements qu'il avait vécus pendant sa carrière professionnelle et syndicale. Ceux qui ont partagé la pertinence de ses analyses garderont encore longtemps le souvenir de notre ami Marcel.



Ses obsèques ont eu lieu en Bretagne à l'église de MORIEUX (Côtes d'Armor) le Jeudi 02 juillet 2015.

Au nom des adhérents de l'amicale AAAMMA, je renouvelle à son épouse, Annie, nos très sincères condoléances et l'expression de notre amitié.

Pierre EPINEUSE.

TAXE sur les contrats de PROTECTION JURIDIQUE :

Pour la deuxième année consécutive, les contrats d'assurance de protection juridique participeront à l'effort de financement du budget de l'aide juridictionnelle.

La loi de Finances 2016 prévoit une revalorisation de la taxe.

La TSCA augmenterait dans un premier temps de 11,6% à 12,5% à compter du 1er janvier 2016 et à 13,4% pour les primes ou cotisations échues à compter du 1er janvier 2017.

COPROPRIETAIRES = ADRESSES UTILES :

Les « tables de la loi » d'une copropriété sont son règlement et la loi n°65-557 du 10 juillet 1965, modifiée notamment par les lois du 24 mars 2014 et du 6 août 2015.

Leur version consolidée et à jour est consultable sur www.legifrance.gouv.fr (rubrique : autres textes législatifs et réglementaires).

A connaître également : les recommandations relatives à la copropriété consultables

sur www.unarc.asso.fr . ARC -29 rue Joseph Python 75020 PARIS-tel 01 40 30 12 82.

AUTOROUTE - RAPPEL UTILE :

L'observatoire SANEF des comportements révélait en juillet 2015 qu'un conducteur sur quatre ne respectait pas les distances de sécurité. Avec l'arrivée de l'automne et de sa météo souvent maussade, la société d'autoroutes a lancé sa nouvelle campagne sécurité sur le thème des inter distances.

En cas d'événement imprévu, le temps de réaction est d'une seconde minimum avant de commencer à freiner. Si les deux secondes ou les deux traits entre votre véhicule et celui qui précède ne sont pas respectés, il est quasiment impossible d'éviter l'accident.

LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Réforme promise par le Président de la République au cours de sa campagne électorale, puis rapidement abandonnée compte tenu de la complexité de sa mise en œuvre, ce serpent de mer (cela fait plus de vingt ans que l'on en parle), est réapparu le 17 juin dernier par l'entremise du ministre de l'économie et des finances qui a dévoilé les **contours du futur dispositif**.

De quoi s'agit-il ?

Le **principe est simple** : il s'agira de **généraliser le paiement de l'impôt au moment de la perception du revenu**, quelle que soit la nature de celui-ci et dès lors qu'un tiers intervient.

L'objectif annoncé est le suivant : le paiement de l'impôt devrait en être simplifié, puisqu'il **s'adaptera aux revenus effectivement perçus**. Ainsi, le contribuable ne serait plus contraint à une épargne forcée pour lui permettre d'assurer le paiement de l'impôt l'année qui suit la perception des dits revenus. Finis les problèmes induits par le décalage entre la perception du revenu, sa déclaration et le paiement de l'impôt. Finie la gestion des conséquences des variations importantes de revenu (à la hausse comme à la baisse), finie l'anticipation de la gestion de la première année de retraite pour s'assurer du paiement de l'impôt d'une année « normale » alors même que les revenus se sont amoindris !

Toutefois, il convient de souligner que ce paiement à la source ne dispensera pas le contribuable de la souscription d'une déclaration. En effet, il a déjà été précisé que la **méthode de calcul de l'impôt sur le revenu ne serait pas modifiée**. Ainsi, chaque année, le contribuable devra toujours procéder à la déclaration de l'ensemble de ses revenus de façon à régulariser sa cotisation d'impôt : on tiendra toujours compte de la progressivité du barème de l'impôt, des spécificités du foyer fiscal (quotient familial), des charges déductibles, des réductions d'impôts, etc. Ensuite, tous les contribuables ne sont pas dans une situation qui permette la mise en place d'un prélèvement à la source dès lors que leurs revenus ne sont pas versés par des tiers, déduction faite des principales charges (ex: votre boulanger).

Avant même que les débats parlementaires et les concertations ne débutent, ce projet de réforme engendre de nombreuses interrogations :

Tout d'abord, le choix du tiers sur lequel l'obligation de prélèvement pèsera :

Les entreprises ? Elles participent déjà à la collecte des cotisations sociales et de la CSG sur les revenus d'activité...

Les banques ? Elles participent déjà pour leur part à la collecte de l'acompte de l'impôt de certains revenus financiers ainsi qu'à celle des prélèvements sociaux sur les revenus de placements...

La question de la détermination du taux du prélèvement est aussi déjà dans tous les esprits. Il devra être communiqué au tiers. Ce faisant, n'y a-t-il pas risque d'atteinte à la confidentialité des informations personnelles du contribuable, tant familiales que patrimoniales ? Interrogation que l'on se pose immanquablement.

Et rien ne semble indiquer que l'administration fiscale verra sa charge de travail allégée,, au contraire, puisqu'elle devra « surveiller » le contribuable, mais également le tiers payeur...

Enfin, quelle solution sera retenue pour gérer l'année de transition ?

La réforme devrait s'engager dès 2016 pour une mise en place définitive du prélèvement à la source en 2018 : quid de l'année de mise en œuvre ? Double peine ou effacement de peine ?

L'année blanche évoquée pour 2017 a déjà été réfutée : même si les discours ne convergent pas encore, il est probable que l'on n'assistera pas à un tel cadeau fiscal puisque la déclaration d'ensemble des revenus subsistera ! La solution de l'étalement de l'impôt pourrait être retenue pour éviter une distorsion fiscale ainsi que la recherche d'optimisations abusives par les contribuables dues à l'aubaine d'un effacement des bases de l'impôt sur une année. D'autant qu'il y aura nécessairement un budget pour l'Etat français en 2018 et qu'il ne peut pas y avoir une trop grande incertitude sur le niveau des recettes.

On comprend vite que le prélèvement à la source ne constituera qu'un acompte et que finalement, la simplification souhaitée réside dans le seul mode de paiement de l'impôt. A ce sujet, le prochain projet de loi de finances devrait intégrer des mesures incitatives pour augmenter, voire rendre obligatoires les déclarations par internet des revenus et la mensualisation...

Pourquoi ensuite vouloir aller plus loin ? Le prélèvement à la source serait-il la solution pour rendre l'impôt indolore ? Résultat plus que surprenant pour un gouvernement qui a fait de l'honorable obligation de contribuer aux charges publiques la plus haute valeur citoyenne !

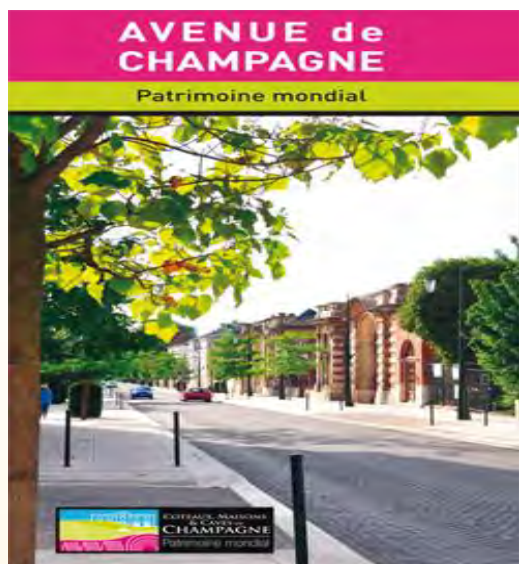
Et l'on n'a pas encore évoqué le coût pour notre économie de ce serpent de mer.

Laure Varastet

Source ODDO Banque

Rédigé le 15 juillet 2015

CONGRÈS AAAMMA 2016 à EPERNAY :



7 - 8 - 9 JUIN 2016

Réservez dès à présent ces dates, les dossiers d'inscription vous parviendront dans le courant du 1er trimestre 2016

L'Avenue de Champagne est la voie la plus prestigieuse de la ville d'Epernay. Comptant Maisons de Champagne et hôtels particuliers, cette voie rectiligne de plus d'un kilomètre est bordée de bâtiments d'une architecture marquée de la fin du XIXe siècle. Hôtels particuliers et grandes Maisons de négoce composent un ensemble cohérent aligné sur l'Avenue et rythmé par de hautes grilles massives et ouvragées.

Historique

Idéalement située sur la route royale reliant Paris à l'Allemagne, elle s'est développée quand le commerce des vins s'est spécialisé. La renommée de cette rue commence au XVIIIe siècle : quand *"La grande route de Paris à l'Allemagne"* traverse cette voie, elle devient *"la voie royale"*. Rebaptisée *"Faubourg du commerce"*, il est dit que *"tous les établissements du commerce du vin de champagne s'y installent à cause de la supériorité des caves, et sortent de terre avec accélération."*

Baptisée *"Faubourg de la Folie"*, sous Louis XV (probablement en raison de la présence de riches propriétés), elle est devenue une terre d'élection pour le vin de champagne. Les plus grandes Maisons de Champagne s'y développent et font apparaître les grandes demeures champenoises des négociants. Les "Châteaux" Perrier, Gérard, Pékin qui allient l'aspect familial et le commerce des vins de Champagne sont ainsi les témoins de l'époque. Les hôtels particuliers des Maisons Auban-Moët, Chandon, Maigret, Gallice, de Billy ou Mercier sont toutes prestigieuses, autant dans l'agencement intérieur que dans leur environnement.

Le 2 septembre 1849, le tronçon "Paris-Epernay" de la ligne ferroviaire de l'Est est inauguré et offre de nouvelles perspectives de développement pour le commerce du champagne et en 1925, l'essor est tel que l'ancienne rue du commerce est re-baptisée *"avenue de Champagne"*.

Autrefois simple lieu de passage, l'Avenue de Champagne est aujourd'hui le siège des plus grandes Maisons de Champagne au monde (Moët & Chandon, Mercier, Boizel, Comtesse Lafond, De Castellane, Esterlin, Perrier-Jouët, Pol Roger, De Venoge, Demoiselle...)

L'avenue en quelques chiffres

Avec un parc de 110 kilomètres de caves situé sous l'avenue et plus de 200 millions de bouteilles au reflet d'or, on la surnomme souvent *"l'avenue la plus riche du monde"*. Chaque année, plus de 450 000 personnes venues du monde entier visitent Epernay et sa célèbre avenue.

Un site classé

Depuis 1994, l'Avenue de Champagne est reconnue *"Site Remarquable du Goût"*. Ce label l'élève au rang de patrimoine national. Distingué par une commission constituée des ministères de l'Agriculture, de la Culture, de l'Ecologie et du Tourisme, il sélectionne des sites pour le lien exceptionnel entre architecture, culture et gastronomie présenté au grand public.

Depuis juillet 2015, le bien *"Coteaux, Maisons et Caves de Champagne"* est inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO dans la catégorie *"Paysage culturel évolutif vivant"*. L'avenue de Champagne fait partie des trois sites parmi les plus représentatifs des espaces et du travail de production, d'élaboration et de commercialisation du vin de Champagne.

Loi Alur : Assurance obligatoire du copropriétaire

La réglementation concernant le marché locatif évolue et la loi Alur (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) du 26 mars 2014 prévoit de nouveaux droits et obligations pour les propriétaires et copropriétaires bailleurs. En voici les points principaux dont certains sont déjà entrés en vigueur et s'appliquent aussi bien aux baux signés avant la loi que ceux établis après le 27 mars 2014 :

Application sur tous les baux :

Les pièces justifiant des **Charges locatives** doivent être tenues à la disposition du locataire pendant 6 mois. Si le propriétaire doit effectuer des **travaux** de réparation, d'amélioration, de maintien en état ou d'entretien normal du bien loué, le locataire doit lui laisser accès au logement. Le propriétaire doit aviser le locataire de la nature précise des travaux par une notification écrite, remise en main propre ou par courrier recommandé avec avis de réception. Les travaux ne peuvent être effectués les samedis, dimanches et jours fériés sans l'accord du locataire. Le délai de **prescription** concernant les impayés de loyer et charges passe de 5 ans à 3 ans. Toutefois l'action en révision du loyer (application de l'indice IRL) est prescrite au bout d'un an. La **trêve hivernale** des expulsions est fixée du 1^{er} novembre au 31 mars.

Application sur les baux passés à compter du 27 mars :

Le **montant du dépôt de garantie** pour les locations meublées est plafonné à 2 mois. Pour les locations vides comme meublées, le **dépôt de garantie** doit être restitué dans un délai d'un mois (sauf réserves sur l'état des lieux de sortie). Le **contrat de location** doit désormais comporter mention de la surface habitable et du dernier loyer acquitté par le précédent locataire. Si la surface réelle est erronée et inférieure de plus de 5 % à la surface indiquée au bail, le locataire peut demander une réduction du loyer proportionnelle à l'écart de surface. **Départ du locataire**: Le préavis en location vide est maintenu à 3 mois mais une liste précise de motifs de réduction de ce préavis à 1 mois est définie et s'applique notamment :

- Location située dans une « zone tendue » (les zones seront définies ultérieurement par décret);
- En cas d'obtention d'un premier emploi, de mutation, de perte d'emploi ou de nouvel emploi consécutif à une perte d'emploi ;
- Pour le locataire dont l'état de santé, constaté par un certificat médical, justifie un changement de domicile ;
- Pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active ou de l'allocation adulte handicapé ;

Précisions des règles de solidarité pour les contrats de **colocation**. A défaut, la solidarité d'un des colocataires et celle de la personne qui s'est portée caution pour lui prennent fin à la date d'effet du congé régulièrement délivré et lorsqu'un nouveau colocataire figure au bail. A défaut, la solidarité du colocataire sortant s'éteint au plus tard à l'expiration d'un délai de six mois après la date d'effet du congé.

En matière d'assurance, des précisions sont également apportées :

Assurance obligatoire des copropriétaires

Chaque copropriétaire doit s'assurer contre les risques de responsabilité civile dont il doit répondre en sa qualité de copropriétaire occupant ou non occupant. An cas de refus d'assurance de la part d'un assureur le propriétaire pourra saisir le Bureau Central de Tarification.

Le 1^{er} janvier 2016, plusieurs points concernant le droit de la famille devraient être modifiés suite à une ordonnance "portant simplification et modernisation du droit de la famille", présentée en conseil des ministres de 14 octobre dernier.

L'ordonnance "portant simplification et modernisation du droit de la famille" va modifier trois points du **droit de la famille** :

- l'administration des biens des **enfants mineurs**. Actuellement, l'autorisation du **juge des tutelles** est nécessaire pour permettre aux parents d'effectuer certaines opérations importantes concernant le patrimoine de leurs enfants mineurs. Avec cette réforme du droit de la famille, cette autorisation ne sera plus systématique. Elle ne sera nécessaire que pour les actes "*qui pourraient affecter de manière grave, substantielle et définitive le patrimoine du mineur*" (vente d'un bien immobilier reçu par succession...).
- la protection des majeurs. La réforme prévoit la création d'une "*habilitation familiale*" qui permettra aux proches d'une personne hors d'état de manifester sa volonté, de la représenter sans avoir à se soumettre au formalisme des procédures de **tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice**. Ce mandat judiciaire sera applicable aux situations pour lesquelles il existe un consensus familial sur les modalités de prise en charge de la personne vulnérable. Seules des personnes de l'entourage proche du majeur pourront être titulaires de ce mandat (parents, enfants...).
- le **divorce**. Le texte vise à réduire les délais de procédure notamment en ce qui concerne la **liquidation du régime matrimonial**. Par exemple, les époux pourront demander le **partage** de leurs biens dès l'instance en **divorce** si une solution amiable s'avère impossible dès le début de la procédure.

Ces différentes mesures devraient s'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2016.



LA DETTE....

Une journée maussade dans un petit bourg humide au fin fond de la Grèce.
Il tombe une pluie battante et les rues sont désertes.

Les temps sont durs, le pays est très endetté, tout le monde vit à crédit.
Arrive un riche touriste allemand. Il arrête sa belle grosse voiture (une VW évidemment, mais c'était "avant"...) devant le seul hôtel de la ville et il entre.
Il pose un billet de 200 euros sur le comptoir et demande à voir les chambres disponibles afin d'en choisir une pour la nuit.
Pour 200 euros, le propriétaire de l'établissement lui donne toutes les clés et lui dit de choisir celle qui lui plaira.
Dès que le touriste a disparu dans l'escalier, l'hôtelier prend le billet de 200 euros, file chez le boucher et règle la dette qu'il a envers celui-ci.
Le boucher se rend immédiatement chez l'éleveur de porcs à qui il doit 200 Euros et rembourse sa dette.
L'éleveur, à son tour, s'empresse de régler sa facture à la coopérative agricole où il se ravitaille en aliments pour le bétail.
Le directeur de la coopérative se précipite au pub régler son ardoise.
Le barman glisse le billet à la prostituée qui lui fournit ses services à crédit déjà depuis un moment.
La fille, qui occupe à crédit les chambres de l'hôtel avec ses clients, court acquitter sa facture chez notre hôtelier qui pose le billet sur le comptoir, là où le touriste l'avait posé auparavant.
Le touriste Allemand redescend l'escalier, annonce qu'il ne trouve pas les chambres à son goût, ramasse son billet de banque et s'en va !
Personne n'a rien produit ! personne n'a rien gagné ! mais plus personne n'est endetté ! et le futur semble beaucoup plus prometteur.

Au milieu de ce bulletin, pages 11 à 14, vous trouverez le dépliant de présentation de l'AAAMMA, adressé ou remis aux agents, nouveaux retraités.

Bon à savoir et soyez vigilant Votre portefeuille s'en portera d'autant mieux!!!!

ATTENTION !!

Tous les départements sont désormais équipés d'au moins une voiture avec radar mobile nouvelle génération qui flashe en roulant et même à contresens. Pour chaque département, vous avez la photo et la plaque d'immatriculation de toutes les voitures ainsi que leur unité d'affectation.

Il suffit de cliquer sur le département et la liste des voitures équipées avec les radars mobiles s'affiche.

Très utile car c'est la liste de TOUS les radars mobiles nouvelle génération de France.

Cliquez sur le lien ci-dessous pour accès direct au site; vous y trouverez votre département.

<http://www.radarmobilenuvellegeneration.com/recensement.php>

Tableau des tolérances des radars utilisés en mouvement

Vitesse limite	Tolérance	PV à partir de (Vitesse mesurée)	Vitesse retenue	Vitesse maxi voiture radar
50 km/h	10 km/h	61 km/h	51 km/h	41 km/h
60 km/h	10 km/h	71 km/h	61 km/h	51 km/h
70 km/h	10 km/h	81 km/h	71 km/h	61 km/h
80 km/h	10 km/h	91 km/h	81 km/h	71 km/h
90 km/h	11 km/h	102 km/h	91 km/h	81 km/h
100 km/h	12 km/h	113 km/h	101 km/h	93 km/h
110 km/h	13 km/h	124 km/h	111 km/h	104 km/h
120 km/h	14 km/h	135 km/h	121 km/h	115 km/h
130 km/h	15 km/h	146 km/h	131 km/h	126 km/h

Pour pouvoir verbaliser sur une route à 90km/h, ils rouleront au maximum à 81 km/h... On arrivera derrière tranquillement à 90, mais pour les doubler on dépassera les 102 et ils nous flasheront !!

VIE DES REGIONS

Les adhérents des départements 37 et 41 se sont retrouvés le 7 octobre dans leur restaurant habituel, l'Auberge de la Croix Blanche à VEUVES (41150). Nous étions au nombre de 15 participants. Pour éviter de nombreuses défections, il faut éviter la journée du mercredi, jour de garde pour les petits enfants chez les grands parents appelés les « CHICOUF » (CHIC pour l'arrivée de nos petits enfants et OUF pour leur départ).

Les départements 18 et 36 se sont réunis le mercredi 28 octobre aux Salons du LYS Château du Chabenet LE PONT CHRETIEN CHABENET (36800).



De gauche à droite: Jean Claude MENARD; Jean Claude GATINEAU; Hervé GIRAULT; Annick MAUNY; Guylaine MARET; Jean Paul MARET; Annick GATINEAU; Annie GOUREAU; Jean Michel BESNARD; Anne Marie DUFOUR; Jean François BECKERICH, Christian LEGUAY. Huguette GALLAND; Pierre MAUNY et Hubert GALLAND.



N'oubliez pas de vous connecter chaque mois sur le WEBLOG de l'amicale : <http://www.aaamma.fr> afin de prendre connaissance de la NEWSLETTER mensuelle vous diffusant les dernières informations en notre possession.

Rappel de la procédure:

Sur la page d'accueil, dans la fenêtre identification, saisir votre identifiant qui n'est autre que la première lettre de votre prénom suivi de votre nom, le tout attaché en majuscules

Saisir votre mot de passe qui est votre numéro d'immatriculation à CAVAMAC.

Ce numéro doit être composé de 6 chiffres. Pour les adhérents ayant un numéro de CAVAMAC à 5 chiffres, il est impératif de faire précéder celui-ci d'un 0. Exemple : **044614**

Conseil d'administration du 20 octobre 2015

À BONSECOURS (ROUEN)

Présents : Michel KOMAN - Jean-Marie MARTIN - Denis HUBERT - Ronan ROMIEUX - Jean-Yves LEROUX - Pierre EPINEUSE. **Absents excusés :** Jean-Claude GATINEAU-pouvoir à Jean-Marie MARTIN, Gérard LEHOUX-pouvoir à Pierre EPINEUSE, Gérard GROBOIS-pouvoir à Denis HUBERT, Jacky RODAIS-pouvoir à Michel KOMAN, Alain THIBAUT-pouvoir à Pierre EPINEUSE, Jean-Paul MARET syndic. - **Invités absents :** Paul BALME - Gérard LEVACHER (excusé) - **Secrétaire de séance :** Michel KOMAN.

La présence et/ou la représentation de plus de 50% des membres est constatée, le conseil peut donc délibérer (cf l'article 9 des statuts).

Cotisations 2015 impayées :

14 adhérents n'ont pas encore réglé leur cotisation de janvier 2015, le conseil décide, selon l'article 6 des statuts, de radier les 5 récidivistes. (impayées 2014 et 2015)

L'effectif et le recrutement :

L'effectif est en légère baisse. (685 au 15/10) Un nouveau fichier des adhérents sera envoyé au conseil par Jean Claude GATINEAU.

Les BUA (Bulletin Unique d'Adhésion), accompagnés du règlement, seront envoyés à l'UNAAGAR qui nous versera la part de notre amicale et adressera au nouvel adhérent une lettre de bienvenue au nom des deux amicales, Amicale de Compagnie et Amicale de Région.

Nous devons de notre côté prendre contact avec l'adhérent qui nous rejoint par une amicale de région.

Il a été examiné et réglé deux cas particuliers d'adhésion.

Jean-Yves LEROUX, chargé du recrutement, a adressé un courrier aux délégués de régions, mais il regrette le peu de réponses.

AGAR AZUR et AAAMMA pourraient peut-être envisager quelques démarches par lettre commune.

Sigar.fr, nouvel outil informatique de L'UNAAGAR :

Anciennement SIGAR -mf, sigar.fr, utilisable gratuitement, devient l'outil de gestion du fichier des adhérents de notre amicale.

Plus tard, il nous permettra d'éditer les avis d'appel de cotisations. Pour 2016 nous maintenons, en doublon, nos fichiers actuels.

Trois membres du conseil (Denis, Jean Yves et Pierre) ont suivi la formation sigar et Ronan est l'un des référents UNAAGAR.

Répartition des tâches au sein du conseil :

Le fichier Excel sera confié à Michel KOMAN au 1^{er} janvier 2016, avec le soutien et l'aide de Jean Claude GATINEAU.

Étude aussi complète que possible de la répartition des tâches à partir du document existant qui sera réédité par le président.

Quelques points importants :

- **Jean-Yves LEROUX** prend en charge la création des fiches adhérents, les mises à jour et les modifications dans le fichier SIGAR.

L'UNAAGAR confirmera le pré-enregistrement du BUA à Jean-Yves LEROUX – Ronan ROMIEUX – Denis HUBERT – Michel KOMAN et Pierre EPINEUSE.

- **Jean-Marie MARTIN** gèrera les dossiers suite à un décès, adressera la lettre de condoléances, et transmettra l'information à Pierre EPINEUSE, Denis HUBERT, Michel KOMAN, Ronan ROMIEUX et Jean-Yves LEROUX.

- **Michel KOMAN** continue le suivi des trois contrats d'assurance groupe, pour la souscription, les modifications, les sinistres.

- **Ronan ROMIEUX** prend en mains la rédaction du bulletin et continue son rôle de webmaster.

- **Denis HUBERT** continue ses activités actuelles de trésorier avec en supplément l'accès à « sigar.fr ».

Election des membres du bureau :

Le conseil désigne en son sein, conformément aux statuts :

1– Les membres du bureau :

Président : Pierre EPINEUSE

Vice-Présidents : Michel KOMAN et Jean-Marie MARTIN

Secrétaire-général : Ronan ROMIEUX

Secrétaire-général adjoint : Jean-Yves LEROUX

Trésorier : Denis HUBERT

2– Les membres de la commission sociale :

Jean-Marie MARTIN – Michel KOMAN – Denis HUBERT – Pierre EPINEUSE.

Le bulletin :

Ronan ROMIEUX prend la responsabilité de la rédaction de notre bulletin. Il sera établi en mars - juin/juillet - décembre de chaque année.

Ronan lance un appel afin que nous lui adressions des articles (au format WORD et/ou JPEG).

Un comité de relecture est mis en place, il est composé de : Ronan ROMIEUX – Jean-Paul MARET - Gérard LEVACHER - Pierre EPINEUSE.

Les informations et articles sont souvent pris dans des revues dont nous renouvelons les abonnements.

Le bulletin n°68 sera mis sous pli et expédié le 8 décembre prochain.

Cotisations 2016 :

Les cotisations au 1^{er} janvier 2016 restent inchangées, sauf les cotisations du contrat DAS Protection Juridique qui passent à : 50 € pour la vie privée et 57 € par immeuble de rapport (par locataire ou lot). Les avis d'appel de cotisations 2016 seront édités chez Gérard LEVACHER à partir du fichier Excel qui sera mis à jour par Jean Claude GATINEAU. Gérard Levacher réalisera ce travail et met à notre disposition son domicile pour l'expédition et le prochain conseil.

Le texte de l'appel connaîtra quelques petites modifications, le RIB de l'amicale y figurera pour permettre un règlement par virement.

Fonds social :

Jean-Marie MARTIN donne des informations et remet les documents permettant l'ouverture de dossiers d'aide aux adhérents en difficulté.

Ce nouveau fonctionnement prendra effet le 1^{er} janvier 2016. Pour l'instruction des dossiers l'avis du délégué régional sera sollicité.

Comptes bancaires de l'amicale :

Deux délibérations sont adoptées afin de désigner les personnes ayant procuration sur les comptes LCL, y compris ceux du fonds social.

Week-end à Paris :

Faute d'inscriptions suffisantes le week-end à Paris, organisé avec soin par Alain THIBAUT et Ghislain de BEAUCARON, a dû être annulé.

Congrès 2016 :

Le congrès 2016 s'annonce « pétillant », en effet il se tiendra à EPERNAY, capitale du champagne.

Alain THIBAUT prépare notre séjour avec Pierre, ancien agent MMA dans cette ville. La date sera fixée début novembre.

Informations et questions diverses :

Le président donne des informations sur l'actualité de CAVAMAC – PRAGA – AGEA – UNAAGAR – AGARAZUR – MMA – SAGAMM ...

Le trésorier fait le point de la situation comptable.

Prochain conseil d'administration : - mardi 8 décembre 2015 à Savigné l'Évêque -



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ des retraités :

Le chantier de la complémentaire santé est loin d'être fini. Le gouvernement a présenté trois novations, dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2016, qui concernent les retraités, les seniors et les salariés précaires.

C'est reparti pour un tour ! Alors que les organismes « complémentaire santé » peinent à digérer les réformes cumulées de l'obligation de contrats collectifs en entreprise, du contrat responsable, et de l'aide à la complémentaire santé, la ministre annonce toute une série de nouvelles dispositions.

Parmi celles-ci des contrats santé labellisés « seniors », destinés aux personnes de plus de 65 ans , qui doivent se mettre en place en avril 2017, bénéficieraient d'une réduction de taxe à hauteur de 2%.

Nos collègues en activité y voient une nouvelle attaque sur une part de leur marché.

Par solidarité bien comprise, les agents en retraite apportent leur soutien aux actifs

et n'ignorent pas que segmenter la population des retraités ne peut pas apporter une baisse pérenne de leurs cotisations hors taxes.



29/10/2015—extraits de la NEWSLETTER N° 563 D'agéa -

« Nous ne sommes pas opposés à l'ACS SENIORS, nous voulons tout simplement que ce marché reste ouvert à la libre concurrence. L'article 21 du projet de loi de financement de la sécurité sociale n'a pas été retiré, mais a fait l'objet de plusieurs modifications lors de son examen par l'assemblée nationale. Désormais la procédure qui devrait être mise en place, vise à sélectionner des offres, aux fins de leur conférer un label. Cela permettra à nos compagnies d'être toutes sélectionnées, si bien sûr elles répondent aux critères qui seront fixés. Nous regrettons par contre que le gouvernement ait décidé de plafonner l'évolution du montant des primes. C'est là méconnaître la technique assurantielle qui doit tenir compte du rapport S/C.

Vous l'aurez compris, notre combat n'a pas changé, nous exigeons que le marché de la santé reste concurrentiel et qu'aucun acteur ne soit écarté.

Ce combat nous allons le poursuivre en :

- adressant des notes techniques aux députés et sénateurs concernés.
- incitant, avec les Présidents de syndicats, les compagnies à présenter une offre qui puisse être labellisée, et permettre ainsi, à tous les agents généraux de rester présents sur le marché.

Les agents généraux, professionnels libéraux, se doivent de défendre la liberté contractuelle, c'est l'essence même de nos métiers.

Merci à toutes celles et ceux qui ont manifesté avec nous. Vous n'avez pas perdu votre temps !

Patrick Evrard
Président d'AGEA »

Regroupant 700 adhérents, l'AAAMMA a pour objectif de maintenir et développer entre les anciens agents généraux des MMA les liens de confraternité, voire d'amitié, qui se sont noués entre eux au cours de leur carrière professionnelle.

Aux missions de soutien, d'information et de représentation, l'amicale ajoute sa volonté de défendre les intérêts moraux et matériels de ses membres.

Affiliée à l'UNAAGAR (Union Nationale des Amicales d'Agents Généraux d'Assurances Retraités), l'association entretient des relations de proximité avec les autres amicales de compagnie ou de région.

Soucieuse de conserver le contact avec la profession, l'AAAMMA se rapproche régulièrement de la direction des MMA et du SAGAMM, (Syndicat des agents MMA en activité). L'une et l'autre apportent leur soutien à l'amicale.

L'organisation de l'AAAMMA est régionalisée afin d'être plus proche de ses adhérents.

CONVIVIALITE

- ▶ **RENCONTRES REGIONALES, VISITES CULTURELLES....**
- ▶ **CONGRES NATIONAL, JOURNEES TOURISTIQUES...**
- ▶ **VOYAGES, SOIREES SPECTACLE...**



Congrès de LYON en
2014 - Croisière sur le Rhône -

Rencontre régionale
Bretagne en 2015
-Presqu'île de QUIBERON -



SOUTIEN MORAL et MATERIEL

▶ La solidarité entre les membres de l'amicale est organisée par tout moyen approprié : assistance, information, études, services, soutien...

▶ Le « Fonds social » permet de concrétiser l'aide matérielle : L'adhérent dans la difficulté, ou son ayant droit, transmet sa sollicitation au délégué aux affaires sociales.

▶ La commission sociale constituée au sein du conseil d'administration, examine les demandes en toute confidentialité et attribue l'aide en fonction des ressources.

*L'action sociale est placée sous la responsabilité
d'un membre du conseil*

SERVICES DIVERS

AAAMMA offre à ses adhérents la possibilité de souscrire à conditions préférentielles :

- ▶ Une assurance Protection juridique vie privée, avec options « immeubles de rapport » & « recouvrement de loyers ».
- ▶ Une assurance Frais d'Obsèques.
- ▶ Une assurance Responsabilité Civile Vie Privée.

*Un membre du conseil d'administration
est délégué à ce service*

INFORMATIONS

Afin d'informer en permanence ses adhérents, l'amicale s'est dotée d'outils de communication appréciés :

► Un bulletin est publié trois fois par an.



► Un weblog est à la disposition des membres :

<http://www.aaamma.fr>

► Une newsletter mensuelle prévient des nouveaux événements.



L'organisation et la réalisation de l'information sont assurées par un membre du bureau.

AFFILIATIONS A DES ORGANISMES NATIONAUX

► L'UNAAGAR réunit les amicales d'agents généraux d'assurances retraités et les représente tant auprès des pouvoirs publics que d'organismes divers notamment les institutions de Retraite & Prévoyance de la profession.

► L'UMMAZUR (Union-Mutuelle du Mans-Azur), coordonne les actions communes des amicales d'agents retraités des réseaux MMA et AZUR.

► L'AAAMMA adhère à ces deux associations et contribue à la présence des agents généraux d'assurance dans les organismes nationaux de retraités.

L'AAAMMA en cotisant à l'union nationale des amicales

U N A A G A R

*donne à ses adhérents l'accès aux services et aux
« avantages UNAAGAR »*

CONTACTS AVEC LA PROFESSION

Les contacts avec la profession se réalisent par des relations fréquentes avec :

▶ La direction des MMA.



▶ Le SAGAMM.



DELEGATIONS REGIONALES

Le Délégué Régional a pour mission :

- ▶ de participer au recrutement et au renouvellement des adhésions, d'animer les activités, en organisant une réunion régionale au moins une fois par an.
- ▶ d'apporter le soutien de l'amicale aux membres dans la difficulté, et de saisir si nécessaire la commission sociale.
- ▶ d'assister à l'Assemblée Générale de l'AAAMMA, et en cas d'impossibilité, d'y faire représenter sa région par un autre adhérent.

*Le délégué régional peut être aidé par
un adjoint dans chaque
département.*

ADRESSES UTILES

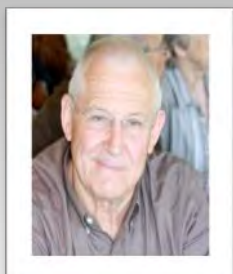
- ▶ **Siège :** AAAMMA 3, rue de l'Herberie - 72000 LE MANS
- ▶ **Weblog :** <http://www.aaamma.fr>
- ▶ **Courriel:** secretariat.aaamma@gmail.com

Les coordonnées des Membres du Conseil d'Administration sont publiées périodiquement dans le BULLETIN D'INFORMATION et en permanence sur le WEBLOG

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AAAMMA



Président: Pierre EPINEUSE
 5, rue Hélène Boucher
 76240 BONSECOURS (ROUEN)
 Tel: 02.35.64.95.40
 Mail: epineuse.aaamma@gmail.com



Vice-président: Michel KOMAN
 6, route de Driencourt
 80200 AIZECOURT LE HAUT
 Tel: 03.22.83.05.83.
 Mail: mcmkoman@orange.fr



Vice-président: Jean Marie MARTIN
 14, rue des Anciens Combattants
 76430 St ROMAIN DE COLBOSC
 Tel: 02.35.30.73.10.
 Mail: jm.martin.44@wanadoo.fr



Secrétaire-général: Ronan ROMIEUX
 4, rue des mésanges
 56530 QUEVEN
 Tel; 02.97.05.05.48
 Mail: ronan.romieux@wanadoo.fr



Trésorier: Denis HUBERT
 52, rue de Dol
 35960 LE VIVIER SUR MER
 Tel: 02.99.48.85.08
 Mail: denis-regine.hubert@orange.fr



Secrétaire-général adjoint:
 Jean-Yves LEROUX
 12, rue François Menez
 35700 RENNES Tel: 02.99.63.38.90.
 Mail: jean.leroux0@orange.fr



Administrateur: Jean-Claude GATNEAU
 16, Boulevard Béranger
 37000 TOURS
 Tel: 02.47.05.57.48.
 Mail: jcgatineau@club-internet.fr



Administrateur: Alain THIBAUT
 8, square des 3 Boisselées
 49600 BEAUPREAU
 Tel: 02.41.63.02.33
 Mail: alainthibault49@gmail.com



Administrateur: Gérard GROSBOIS
 18, Rempart du Midi
 16000 ANGOULEME
 Tel: 05.45.94.89.59
 Mail: gerard.grosbois@gmail.com



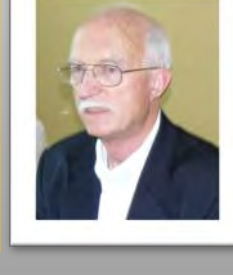
Administrateur: Jacky RODAIS
 10, rue de Haras
 72450 MONTFORT LE GESNOIS
 Tel: 02.43.89.68.64.
 Mail: rodais_jacky@hotmail.fr



Administrateur: Gérard LEHOUX
 15 bis, rue de La Nourre
 85680 LA GUERINIERE
 Tel: 02.51.39.21.21.
 Mail: lehouxgerard@orange.fr



Syndic:
 Jean-Paul MARET
 Tel: 02.47.50.10.31
 Mail:
 jeanpaul.maret@gmail.com



Président d'honneur:
 Gérard LEVACHER
 Tel: 02.43.27.27.92.
 Mail:
 geranette@orange.fr



Contrôleur aux comptes:
 Paul BALME
 Tel: 02.43.95.03.02.
 Mail:
 paulbalmesable@gmail.com

AAAMMA est à votre écoute, à qui vous adresser ?

Par courriel : secretariat.aaamma@gmail.com

Par téléphone : chez le président :

Pierre ÉPINEUSE - 02 35 64 95 40 -

Ou à défaut chez l'un des vice-présidents :

Michel KOMAN - 03 22 83 05 83 -

Jean Marie MARTIN - 02 35 30 73 10 -

Par courrier postal : chez le président :

Pierre ÉPINEUSE

Résidence Raoul Dufy

5, rue Hélène Boucher 76240 BONSECOURS

Vous pouvez intervenir directement auprès du responsable de chaque dossier :

♦ **Contrats d'assurance groupe :** Michel KOMAN ☎ 03 22 83 05 83

✉ mcmkoman@orange.fr

♦ **Soutien - affaires sociales :** Jean Marie MARTIN ☎ 02 35 30 73 10

✉ jm.martin44@wanadoo.fr

♦ **Information générale -**

Weblog et bulletin : Ronan ROMIEUX ☎ 02 97 05 05 48

✉ ronan.romieux@wanadoo.fr

♦ **Adhésions nouvelles -**

Animation des régions : Jean Yves LEROUX ☎ 02 99 63 38 90

✉ jean.leroux0@orange.fr

♦ **Cotisations - comptabilité :** Denis HUBERT ☎ 02 99 48 85 08

✉ denis-regine.hubert@orange.fr

Merci de privilégier l'envoi par courriel (mail) si cela vous est possible.

Vous réalisez des économies d'affranchissement et vous facilitez le travail de vos bénévoles, notamment les transferts entre deux personnes si nécessaire.

> PRUNE HALLUCINANTE

Un PV pour défaut de ceinture en stationnement, c'est possible ?

Oui, si le moteur tourne. Dans ce cas, le véhicule n'est pas considéré comme arrêté mais comme étant en circulation, et le défaut de ceinture est sanctionné (PV à 90 €*, 3 points). Idem pour le téléphone : même si vous prenez soin d'immobiliser l'auto pour l'utiliser, pensez à couper le contact.

* Amende minorée.



PH. TISSIER/PILOU

Nul n'est censé ignorer la loi...

Au cas où vous ne le sauriez pas.

Un PV pour défaut de ceinture alors que vous êtes stationné, c'est possible aux yeux de la maréchaussée...si malencontreusement vous avez oublié de couper le moteur : PV à 90 euros (amende minorée) et 3 points en moins !

Et cerise...sur cette prune : idem avec votre téléphone mobile !!!

Donc pensez à couper le moteur, sinon votre véhicule et celui qui est au volant, sont considérés comme "en circulation" et non pas "à l'arrêt".

Source AUTOPLUS



**Nouveau panneau pour
annoncer un
malentendant.**

Les dépenses des retraités passées au crible



Dans un document de travail, le Conseil d'orientation des retraites (COR) analyse les comportements de consommation des seniors.

Lors de sa séance plénière du 14 octobre, le Conseil d'orientation des retraites (COR) s'est intéressé au pouvoir d'achat des retraités et plus particulièrement aux contraintes budgétaires de ceux-ci.

En matière de consommation et de logement :

Le COR note que *"la consommation diminue à partir de 60 ans au fur et à mesure de l'avancée en âge"*. Cette diminution peut être expliquée notamment par *"la disparition des frais professionnels (restauration le midi, habillement, déplacements domicile-travail, etc.)"* et par une substitution entre consommation et production domestique, les retraités produisant eux-mêmes certains biens de consommation.

En matière de logement, les retraités sont favorisés par leur statut plus fréquent de propriétaires (73 % contre 49 % des non-retraités en 2013). Revers de la médaille, leur logement étant généralement plus spacieux, les frais pèsent plus lourd *"et ce poids s'est accru récemment"*, précise l'enquête.

En matière de dépendance :

Les dépenses de santé augmentent rapidement avec l'âge : en 2008, elles étaient 7,1 fois plus élevées après 75 ans qu'entre 16 et 25 ans. Cela-dit, le COR précise que le taux de prise en charge de l'assurance maladie obligatoire est plus élevé chez les plus âgés. En conséquence, le reste à charge après intervention de l'assurance maladie obligatoire augmente moins vite avec l'âge : en 2008, il était 4,1 fois plus élevé après 75 ans qu'entre 16 et 25 ans.

En revanche, les dépenses à la charge des ménages en matière de complémentaire santé progressent clairement avec l'âge. Elles représentaient 1 860 € par an en moyenne pour un ménage retraité en 2013 (dont 1 376 € de primes et 485 € de reste à charge), contre 1 138 € par an pour un ménage non retraité (dont 832 € de primes et 305 € de reste à charge).

Concernant les chiffres de la dépendance, le COR précise qu'à la fin 2011, on comptait 700.000 personnes âgées dépendantes à domicile, et 600.000 personnes en établissement EHPAD.

L'EDITO



Notre Amicale vieillit !...

Tels étaient les premiers mots de mon Rapport Moral lors de notre Assemblée Générale annuelle le 8 Octobre dernier à l'Espace AZUR MMA de Chartres.

Le départ dû à l'âge est un phénomène naturel que nous ne pourrions enrayer, et il est vrai que si nous voulons que notre Amicale perdure, il va nous falloir maintenir, voire augmenter le nombre de nos adhérents.

Chacun donc, dans sa Région, va devoir se mobiliser et sensibiliser nos ex-collègues, en passe de prendre leur retraite, afin qu'ils rejoignent les rangs d'AGAR AZUR. et, cela ne me paraît pas impossible !!!

En effet, il n'est que de constater, l'arrivée dernièrement de ces collègues récemment retraités et leur envie de prendre une part active à la vie de l'Amicale.

N'est-il pas encourageant de voir nous rejoindre, lors de cette dernière A.G., un nouvel Administrateur, Christian DAIROU de Nîmes, qui en plus, a accepté de succéder à Jacques SANTEUIL au poste de Trésorier ?

N'est-il pas encourageant, également, de voir un autre récent retraité, Philippe RAYNAUD, de Toulouse, accepter de prendre d'autres responsabilités en devenant Délégué de Région Pyrénées lors de la réunion de Région en Septembre dernier à la Cité de l'Espace à Toulouse, succédant ainsi à notre ami André SOUCHON, initiateur de cette réunion ?

Aussi, si chacun de nous, dans son secteur, savait mettre en valeur les atouts de notre Amicale et ses activités, nous aurions encore de beaux jours devant nous !

Je terminais le Rapport Moral en disant : "Notre Amicale vieillit, bien sûr mais elle ne se porte quand même pas trop mal !... "

Alors, mes amis, AU TRAVAIL: affûtons nos arguments et partons à la chasse aux Adhérents, la période y est propice et 2016 pourrait être un beau tableau !

Je vous souhaite à tous, ainsi qu'à vos familles, de très belles fêtes de fin d'année avec des étoiles plein les yeux et, une année 2016 qui vous envahisse de Bonheur et vous garde en Bonne Santé.

Bien amicalement.

Daniel MARCOURT
Président

Les LUMIERES de CHARTRES ONT ACCUEILLI notre AG !...

En préambule de notre Assemblée Générale du lendemain, des adhérents et conjoints d'AGAR AZUR ont profité de la soirée du 7 octobre pour visiter les monuments de CHARTRES en LUMIERES...

En effet, dès 22h00, 26 d'entre nous sont partis, sous notre houlette, en direction de la Cathédrale... 25 sont arrivés au Petit Train, un de nos amis ayant, malgré lui, "profité" du passage d'une ambulance pour se faire déposer aux Urgences de l'Hôpital, après une chute... non programmée. Rassurez-vous, il va bien !

En Petit Train donc, eût lieu cette visite à travers la ville des monuments de CHARTRES en LUMIERES.

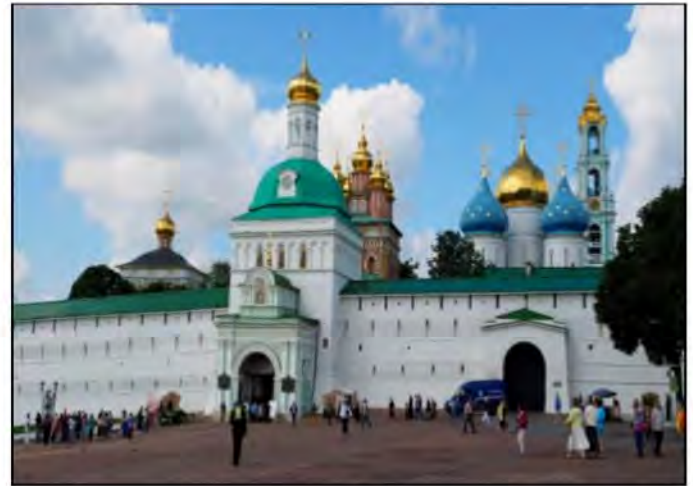
Remercions pour cette belle initiative Roselyne OSMOND, à l'origine de cette sortie nocturne qui fût une promenade exceptionnelle de beauté et de ravissement, dont nous vous parlerons dans le prochain bulletin.



De MOSCOU à SAINT-PETERSBOURG (1/2)

L'Amicale AGAR-AZUR, s'est envolée en direction de MOSCOU et SAINT-PETERSBOURG, entraînant 40 "Amicalistes" à la recherche de l'âme russe. Nous arrivons à MOSCOU et nous nous dirigeons vers le centre de la capitale. Rapidement apparaît la Moskova puis en arrière-plan le Kremlin avec ses fortifications. Le jour suivant nous rencontrons la statue du Maréchal JOUKOV peu avant le début de la place Rouge (jolie en vieux russe), interdite d'accès ce matin là ! Alors le groupe avec son guide "Marina" s'est engouffré dans la galerie commerciale du GOUM, vitrine flatteuse et surannée de la période Soviétique. Tout près, nous sommes plongés dans l'ambiance particulière d'un rassemblement de groupes d'élèves de fin d'année scolaire, en costumes locaux, voire militaires pour certains, tout cela sur la place des cathédrales. Le lieu est chargé d'Histoire, prisé par les Moscovites et les touristes, la ferveur religieuse orthodoxe est manifeste avec ces églises et cathédrales coiffées d'or (la Dormition, L'intercession etc..). Le Tsar IVAN IV le terrible se recueillait en ces lieux. Ensuite nous nous consacrons à la découverte de la galerie Tretyakov, Pavel TRETIAKOV, grand amateur d'art céda sa collection de tableaux et autres objets et collections à l'état Russe au début du siècle dernier. Le

Bienheureux, édifice flamboyant et coloré dont les clochers et dômes étaient érigés à la gloire des tsars en résultat de guerres victorieuses. La découverte de la ville continue avec la cathédrale Saint-Sauveur, puis les immeubles "Staliniens", dont l'Université des Sciences et le Ministère des Affaires Étrangères. Enfin la place des manèges avec une vue sur



le théâtre Bolchoï, et tout près, il est possible d'entrevoir la "Douma", pour terminer cette journée une large majorité du groupe prend le choix d'apprécier un spectacle de danses et une revue s'inspirant de l'histoire des régions de la Russie. Nous quittons la capitale pour le Monastère dit Laure de la Trinité Saint Serge, lieu réputé de l'identité orthodoxe russe, peu affecté par la révolution de 1917. Actuellement 300 moines occupent ledit monastère. Au retour à Moscou, notre guide nous aide à nous plonger dans l'ambiance et les habitudes de l'utilisation du réputé Métro ; nous découvrons les tableaux et autres ouvrages à la gloire du peuple sous l'époque du socialisme. Avant de quitter la capitale, une balade nous est proposée dans la fameuse Rue Arbat, puis nous prenons la direction de SAINT-PETERSBOURG (suite dans le prochain Bulletin).

Michel MORICE



lendemain nous traversons la Place Rouge avec succès, espace impressionnant sur lequel est intégré le mausolée de Lénine haut lieu de la présence des dignitaires soviétiques en leur temps pour se montrer à la foule Moscovite et aux puissances étrangères ; en contrebas apparaît la cathédrale Saint Basile le

Notre Amicale a tenu son Assemblée Générale à l'Espace AZUR MMA de CHARTRES

Les Adhérents de l'Amicale AGAR AZUR qui se sont présentés à l'Espace AZUR MMA de CHARTRES (Eure et Loir) le 8 octobre 2015, à partir de 9 heures, ont été accueillis par un café accompagné de quelques viennoiseries.



A 9 heures 30 Daniel MARCOURT, Président de l'Amicale, ouvrait la séance et constatait que nous étions 103 adhérents présents ou représentés.

L'ordre du jour qui avait été précisé dans la convocation adressée à chaque adhérent a été respecté.

Après avoir rappelé que quelques-uns de nos amis étaient disparus depuis l'Assemblée Générale de 2014, le Président a demandé à l'assemblée de respecter une minute de silence en leur mémoire.

Puis il a repris le cours de l'ordre du jour et a présenté son Rapport Moral. Notre Amicale se porte bien.

Le Trésorier, Jacques SANTEUIL a présenté les comptes de l'année 2014 et ceux de 2015, arrêtés au 30 septembre dernier. C'était sa dernière Assemblée Générale. Jacques a souhaité être déchargé de ses fonctions de Trésorier.



Après avoir entendu le rapport des Contrôleurs des Comptes, l'Assemblée a donné quitus au Trésorier.

Le départ du Trésorier a induit quelques problèmes que le Président a pu résoudre grâce à la bonne volonté d'Henri DESCHAMPS, Président Adjoint, qui a accepté de ne pas solliciter un nouveau mandat d'administrateur.

Un adhérent s'est porté candidat au poste d'administrateur vacant. En conséquence ont été réélus ou élu administrateurs pour 3 ans : Bernadette DEMANGE, Jean-Michel GAUDRON, Patrick PARMENTIER et Christian DAIROU.

Les Contrôleurs des Comptes, Michel MORICE et Michel RAMSPACHER ont sollicité et obtenu de l'assemblée le renouvellement de leur mandat pour 3 ans.

Bernadette DEMANGE, Vice-Présidente, chargée des Régions a, dans son exposé, rappelé ce qui s'était passé dans les Régions au cours de cette année, y compris l'élection de nouveaux Délégués de Région.

Après avoir rappelé le voyage à Moscou et Saint Petersburg il fut question du voyage de 2016. Le dernier projet ayant été retoqué Michel DEMESLAY assisté de Bernadette DEMANGE ont été chargés de préparer trois nouveaux projets.

Puis quatre intervenants extérieurs ont pris la parole : Pierre EPINEUSE, Président de l'Amicale AAAMMA, très heureux de nous revoir Georges BELAT, Président de l'UNAAGAR, qui a plaidé la défense de nos intérêts, Grégory THUILLIEZ, d'APRIA-RSA

Et enfin Bruno ODOUX de la Direction MMA, ravi de nous retrouver, nous a présenté avec brio, les projets de développement MMA.

La clôture de l'Assemblée Générale a été prononcée par Daniel MARCOURT et nous nous sommes tous retrouvés pour l'apéritif et le repas de l'Amicale au Novotel.

Marc BELLEC



MIDI-PYRENEES : Philippe RAYNAUD, nouveau Délégué de Région !

Philippe RAYNAUD, nouvel adhérent, a été désigné Délégué de Région "Midi-Pyrénées", pour succéder à André SOUCHON, lors de la réunion régionale de Septembre dernier à la Cité de l'Espace de Toulouse.....André, qui a souhaité passer la main, assistera le nouveau Délégué de Région qui aura comme adjoint Georges-Henri SARDA.

Le Conseil d'Administration du 7 Octobre dernier a validé cette désignation et, en a profité pour rendre hommage à André SOUCHON, qui a beaucoup fait pour l'Amicale et sa Région



VANNES et le GOLFE du MORBIHAN

C'est à **Vannes**, à la «**Crêperie du Port** » que nous avons été accueillis, les 15, 16 et 17 Septembre derniers, pour les **Journées Touristiques de Bretagne** organisées par Michel DEMESLAY et Michel MORICE sous la houlette de Gérard CAMPEON, Délégué de Région pour découvrir le GOLFE du MORBIHAN.

Un peu d'histoire:

A la fin du tertiaire (- 5 000 ans), le Golfe du Morbihan, alors vaste cuvette, fut progressivement investi par les eaux lors d'un affaissement continu du bassin. Les réchauffements qui ont suivi au quaternaire ont entraîné la montée des eaux pour aboutir au Golfe tel que nous le voyons de nos jours. On y note une présence humaine depuis plus de 5 000 ans.

Vannes fut construite sous le nom antique de Dariothum en 56 av JC par les Romains qui avaient soumis le peuple gaulois des Vénète alors présent sur cette région.

Le mercredi, dès 9h30, nous partons du port de plaisance pour une **visite guidée de Vannes**, vers la **porte Saint Vincent Ferrier** qui ouvre les remparts sur la cité. Percée à la fin du XVIème siècle, sous La Ligue (parti catholique uni pour défendre sa religion contre les protestants), pour permettre une communication directe avec le port, elle comporte 3 travées et est flanquée de colonnes sur 3 niveaux de style dorique puis ionique et enfin corinthien. Le blason qui la surplombe présente le

symbole de la Bretagne : l'hermine, déployant le drapeau de la Bretagne.

Les remparts ont été construits en plusieurs étapes entre le IIIème et le XVIème siècle.

A la fin du XIXème siècle, les Vannetais oeuvrent à la conservation des remparts. La notion de patrimoine se développe et contribue alors au développement de la ville.

Aujourd'hui la vieille ville a conservé de nombreuses maisons anciennes « à pans de bois » auxquelles se mêlent les boutiques de luxe au service du tourisme.

Les lavoirs de la Garenne sur la Marle sont construits en 1820 sur les douves à l'époque recouvertes par la marée ou la rivière et utilisés jusqu'à la seconde guerre mondiale. Leur architecture respecte le style des maisons de la vieille ville : rez-de-chaussée en pierres et étage à pans de bois (occupé par les tanneurs), auvent d'ardoises.

Les grands jardins à la française qui s'étendent à l'arrière des lavoirs sont établis sur les anciennes douves et sont un ravissement pour les yeux.



Le château de l'Hermine : à sa place se dressait une forteresse défensive voulue par Jean IV de Bretagne. Construite entre 1380 et 1385, elle reste sans entretien après le passage du duché dans le giron français en



1532. Louis XIV en ayant fait donation à la ville, les pierres du château de l'hermine servent à la construction du port et aux réparations d'autres bâtiments à la charge de Vannes. Julien Lagorce, traîtreur de Vannes, achète les ruines et construit à la place un hôtel de style néoclassique où il tient un restaurant réputé. Puis, acquis par l'état, surélevé et modifié en 1876 pour y installer l'école d'Artillerie, le site héberge ensuite la Trésorerie générale du département de 1926 à 1974.

En 1976, enfin, propriété de la ville de Vannes, il est affecté à l'école de droit du Morbihan puis à différentes activités culturelles et associatives. Aujourd'hui, au rez-de-chaussée, sont aménagées deux grandes salles d'exposition.

La Cathédrale Saint Pierre : sa construction commence au début du XIIème siècle sur les vestiges de deux anciennes cathédrales aujourd'hui disparues. Elle comprend 2 chapelles

axiales et 10 chapelles latérales dont celle consacrée à St Vincent Ferrer. De nombreux styles architecturaux y sont mêlés.

Le déjeuner très agréable a lieu au restaurant « A L'AIZE BREIZH CAFÉ » de la capitainerie du port de plaisance.

Dès 14h30 nous embarquons sur « Le Sterne » et, nous passons devant Sené et ses sinagos et Er Lannic, bateaux typiques du golfe.

Puis nous naviguons entre les nombreuses îles du Golfe du Morbihan, dont certaines sont privées, parfois habitées. Certaines autres comportent des mégalithes. Un tumulus, celui de Gavrinis, est encore intact.

Nous arrivons à 16h sur l'île aux moines, ancienne propriété des moines de l'abbaye Saint Sauveur de Redon ; Mais ces derniers n'y ont jamais séjourné. Après être passés devant le café "Charlemagne" malheureusement fermé, guidés par Michel, nous nous lançons vaillamment, sous le déluge, vers l'église blanche de Saint Michel puis le chemin côtier pour atteindre la pointe du Trec'h.

La végétation est plutôt méditerranéenne.

Retour à l'embarquement à temps pour réembarquer et rejoindre le continent avec la marée montante.

A l'arrivée au « Piano Barge », charmant lieu de notre dîner, une coupe de champagne offerte par l'Amicale « réchauffe » les participants après ces visites pluvieuses.

Edith BERNIER

(Suite dans le prochain numéro)



Le CONSEIL D'ADMINISTRATION d'AGAR AZUR se réunira le 28 JANVIER 2016

Ils nous ont quittés :

Michel BENOIST, CHATENAY MALABRY (92)
Robert BEAUPPARAIN, FORGES-les-BAINS (91)

Roger VICAIRE (époux de Madeleine, Adhérente), GODERVILLE (76)
Jean-Marie BROUAT (époux de Marie-Thérèse, Adhérente), LACAPELLE-BIRON (47)

A leurs familles, l'Amicale présente ses sincères condoléances et les assure de sa vive sympathie.

Les dessous de l' Histoire :

L'Histoire est autant faite de grands événements que de petits secrets.

Parfois une anecdote en dit beaucoup plus que ce que l'on pouvait croire.

Pour vous aider à trouver réponses à des questions que vous vous posez quelque fois nous inaugurons cette rubrique par deux petites histoires de la grande Histoire :

LES DEBUTS LABORIEUX DE LA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

En 1934, la deuxième édition de la Coupe du monde de football se joue en Europe. Le tenant du titre, l'Uruguay, ne participe pas, en réponse au peu d'enthousiasme manifesté par les Européens quatre ans plus tôt, chez eux, à Montevideo. Pour cette première édition européenne, l'Italie de Mussolini s'est chargée de l'organisation et le championnat s'est transformé en un honteux spectacle de propagande pour le fascisme. Avant chaque rencontre, les Italiens exécutaient le salut fasciste. En partie grâce à l'aide flagrante des arbitres, l'Italie a accédé en finale et l'a remportée contre la Tchécoslovaquie.

La Squadra Azzurra a remis cela quatre ans plus tard en France. La tension était alors à son comble. Juste avant le coup d'envoi, l'entraîneur Italien avait reçu un télégramme de Mussolini qui disait: « Gagner ou mourir ». L'Italie l'emporta en battant en finale la Hongrie 4 buts à 2.



Qui franchit le Rubicon ?

- A - César.
- B - Pompée.
- C - Néron.



Réponse A : César, après avoir conquis la Gaule, revient dans son pays d'origine. Parvenu sur les rives du fleuve Rubicon, qu'aucune armée ne devait franchir, il décide de briser le tabou. Il réunit ses hommes et les harangue : « Jusque-là, on peut encore revenir en arrière. Une fois passé ce pont, il faudra se battre. Alors, les dés sont jetés ! *Altera jacta est*. Le 11 janvier 49 l'armée de César franchit le Rubicon, bravant ainsi la puissance du Sénat romain et défiant la puissance de Pompée. Il déclenche la guerre civile, dont il sortira victorieux. Depuis, l'expression « franchir le Rubicon » signifie « franchir le point de non-retour ».

Nous avons le plaisir d'accueillir au sein de notre amicale:

- Roger METAIS—18000 BOURGES.
- Jean-Yves MALBEC - 15100 St FLOUR.
- Renaud DE ROUAS - 75017 PARIS.
- Bernard CAVALIN - 56000 VANNES
- René THAURY - 63100 CLERMONT FERRAND.
- Philippe DAHU - 28800 BONNEVAL.
- Etienne SARTON - 05200 EMBRUN.
- Suzanne BOUVET - 41130 SELLES SUR CHER.

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de :

- Marcel DEBORD CHOMBEAU - 92500 RUEIL MALMAISON.
- Jean BOURDAIS - 35370 ARGENTRE DU PLESSIS.
- Michel CATE - 78550 HOUDON.
- Sylviane BRUNET (épouse de notre collègue Claude BRUNET) 80700 ROYE.
- Monique LOUVET - 16100 COGNAC.
- Guy MAUREY - 14290 ORBEC.

Notre amicale présente aux familles de nos amis disparus ses sincères condoléances.

AAAMMA Amicale des Anciens Agents



► **Siège** : 3, rue de l'Herberie - 72000 LE MANS.

► **Weblog** : <http://www.aaamma.fr>

► **Courriel** : secretariat.aaamma@gmail.com

Responsables de rédaction :

Ronan ROMIEUX (AAAMMA) - Antoine VAN LOON (AGAR-AZUR)

Ont participé à la rédaction de ce bulletin :

Pierre EPINEUSE, Jean-Marie MARTIN, Michel KOMAN, Gérard LEVACHER, Daniel MARCOURT, Michel MORICE, Marc BELLEC, Edith BERNIER.



10, rue de Provence
72190 Saint-Pavace
Tél. : 02 43 82 72 00
www.imprimerie-numeriscann.fr

